

Inscription sur les listes électorales



Démarche
en ligne



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales permet de participer aux élections politiques.

Qui peut être électeur ?

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour des élections
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques

Conditions d'inscription sur la commune

- être domicilié sur la commune
- avoir la qualité de contribuable (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins deux ans.
- être assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public
- être gérant ou associé majoritaire et unique depuis au moins deux ans.

Comment s'inscrire ?

- par internet sur le site www.miramas.fr
- www.mon.service-public.fr
- par correspondance formulaire cerfa 12669*02
- au service des élections

Quand s'inscrire ?

- toute l'année
- année d'élections : au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin

Où faire mes démarches ?

Hôtel de ville
Place Jean-Jaurès

Documents à fournir ?

Pour le domicile :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- un justificatif de domicile au nom propre de moins de 3 mois (factures d'eau, d'électricité, gaz, assurance habitation, téléphone fixe, bulletin de salaire, titre de pension, quittance de loyer)

En cas d'hébergement :

- un certificat d'hébergement de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité
- document de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant

Pour un contribuable :

- justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de deux ans.
- (taxe d'habitation - taxe foncière - CFE)

Pour un gérant (ou associé) :

- décision de nomination
- attestation sur l'honneur (qualité gérant)
- justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de deux ans.

Vous avez changé de situation ?

Contactez le service des élections – recensement militaire.

Délai ?

Immédiat.

Coût ?

Gratuit.



Ville de Miramas

www.miramas.fr